

Complément d'information demandé par la Régie dans sa correspondance du 15 août 2025

1 Dans sa correspondance du 15 août 2025¹, la Régie demande de lui transmettre les
 2 informations des tableaux 5 et 6 sur les Réseaux autonomes et la GDP de la pièce HQD-8,
 3 Document 1², ventilées selon le niveau de détail des tableaux de l'annexe A de la pièce HQD-2,
 4 Document 2.2 du dossier R-4270-2024³.

5 Par la présente, le Distributeur présente l'information demandée.

1. Programmes d'EÉ en réseaux autonomes

6 Le tableau suivant présente la ventilation des résultats des programmes en réseaux
 7 autonomes.

Tableau 1 (tableau 5 révisé)
Suivi énergétique et budgétaire, réseaux autonomes
2024

	Économies d'énergie (GWh)	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Total Réseaux autonomes	1,0	-	0,9	0,9	0,0
Marché Résidentiel	0,6	-	0,5	0,5	0,0
Marché Affaires	0,5	-	0,3	0,3	-

2. Programmes de Gestion de la demande de puissance

8 Le tableau suivant présente la ventilation des résultats des programmes de GDP.

Tableau 2 (tableau 6 révisé)
Suivi énergétique et budgétaire, Gestion de la demande de puissance
2024

	Réduction de puissance (MW)	Total (M\$)	Investissements (M\$)	Charges (M\$)
Clientèle résidentielle	84	21,8	17,3	5
Offre Hilo et appareils compatibles	84	21,8	17,3	-
TD	-	-	- ⁽¹⁾	5
Clientèle Affaires	3	0,8	0,7	-
Total programmes GDP	87	22,6	18,0	5

(1) : La stratégie 2024 pour la GDP a évolué à la suite du dépôt du dossier tarifaire R-4270-2024. Il était initialement prévu d'offrir des appuis financiers pour des thermostats intelligents aux clients participant à la TD, sans que ces appareils ne soient jumelés la CÉV. Or, cette approche, testée en projet pilote, n'a pas été retenue. Les montants d'appuis financiers versés dans le cadre de ce projet pilote sont regroupés sous la rubrique Offre Hilo et appareils compatibles.

¹ [A-0002](#).

² Rapport du Distributeur concernant les exigences de l'article 75.1 pour l'année 2024, [B-0009](#), Tableaux 5 et 6, pages 10-11.

³ R-4270-2024, [B-0114](#), Annexe A.